

## **Conseil Municipal du jeudi 22 février 2024 à 18 heures 30 à la Mairie.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 22 février 2024 à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Françoise LE BRAS qui a donné pouvoir à Marie-Pierre ABARNOU et Yvon JEZEQUEL qui a donné pouvoir à Marie-Thé CUEFF.

Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **1. Approbation des comptes de gestion 2023 du Trésorier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2023 du Trésorier pour le Budget Commune et les Budgets annexes des services Eau, Assainissement et Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

### **2. Comptes Administratifs 2023**

- **Commune**

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 333 931,40 € et les recettes à 1 985 948,50 €, soit un excédent de 652 017,10 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 774 435,54 € et les recettes à 1 904 383,43 €, soit un excédent d'investissement de 129 947,89 € pour l'année 2023. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 882 380,28 € en dépenses et 241 752,00 € en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la Commune.

- **Eau**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 295 212,79 € et les recettes à 375 728,23 € soit un solde d'exploitation 2023 de 80 515,44 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 139 036,90 € et les recettes à 269 779,68 € soit un solde d'exécution 2023 de 130 742,78 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 2 638,80 € en dépenses et 40 000,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget eau.

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 180 126,14 € et les recettes à 330 158,77 € soit un solde d'exploitation 2023 de 150 032,63 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 67 010,40 € et les recettes à 357 674,98 € soit un solde d'exécution 2023 de 290 664,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget assainissement.

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 17 987,12 € et un résultat de fonctionnement reporté de 19 784,84 € €, soit un solde d'exécution de 1 797,72 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 50 000,00 € et un solde d'exécution reporté de - 9 671,77 € soit un solde d'exécution de - 59 671,77 €.

Conformément à la délibération en date du 7 décembre 2023, le budget du Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE étant clôturé le 31 décembre 2023, le résultat définitif s'élevant à

- 57 874,05 € est transféré au budget principal 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget lotissement Les Hauts de la Baie.

### **3. Affectation des résultats 2023**

- **Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2023 (652 017,10 €) et le déficit du Lotissement Les Hauts de la Baie (- 57 874,05 €) à la section d'investissement, soit la somme de 594 143,05 € au compte 1068.

- **Eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2023 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 80 515,44 € au compte 002.

- **Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2023 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 150 032,63 € au compte 002.

### **4. Fixation des taux d'imposition 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2023 pour l'exercice 2024, soit :

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 : **33,36 %**

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 : **33,62 %**

- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'exercice 2024 : **10,35 %**

## 5. Budgets primitifs 2024

### • Commune

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général (Effacement Réseaux téléphone, animateur sportif, Entretien terrains, Bâtiments, voirie, matériel...)	433 688,00 €
012 - Charges de personnel	554 617,00 €
014 - Atténuation de produits (versement à la Communauté de communes)	84 362,05 €
65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, forfaits scolaires, subventions aux associations, ...)	314 791,20 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	18 383,15 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
68 - Dotation aux amortissements	12,00 €
042 - Dotations aux amortissements (études) et provisions	37 650,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	462 476,60 €
RECETTES	
013 - Atténuations de charge (versement sur rémunération personnel et charges par les services eau et assainissement)	79 825,00 €
70 - Produits des services, du domaine (bibliothèque, cimetière...)	13 125,00 €
73 - Impôts et taxes (Taxes foncières, droits de mutation)	1 060 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	722 040,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	31 287,00 €
76 - Produits financiers	3,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 906 280,00 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	166 366,39 €
20 - Immobilisations incorporelles (Convention HEOL+ logiciels Mairie)	10 120,84 €
204 - subvention d'équipement (Travaux SDEF Effacements, diverses lanternes, ...)	153 553,12 €
21 - Immobilisations corporelles (affaires foncières, matériels)	79 616,00 €
23 - Immobilisations en cours (Travaux (Eglise, bâtiments) Voirie (Requalification des rues, voirie rurale)	1 617 495,06 €
27 - Autres immobilisations financières (Subvention Lotissement)	500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	77 772,10 €
RECETTES	
1068 - Affectation résultat 2023	594 143,05 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	462 476,60 €
001 - Excédent investissement 2023	129 947,89 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA, ...)	240 000,00 €
13 - Subventions d'investissement (DETR, Fonds concours HLC...)	241 752,00 €
16 - Emprunts pour équilibre	321 681,87 €
040 - Amortissement des immobilisations	37 650,00 €
041 - Opérations patrimoniales	77 772,10 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 105 423,51 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le Budget de la Commune 2024,
- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 7,50 %
  - Investissement : 7,50 %

- Eau

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	152 743,00 €
012 - Charges de personnel	48 520,00 €
014 - Atténuation de produits	48 900,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	9 110,00 €
66 - Charges financières	695,10 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	111 335,18 €
042 - Amortissements	65 901,61 €
RECETTES	
002 - Excédent reporté de 2023	80 515,44 €
042 - Transferts entre sections	8 663,32 €
70 - Produits des services, du domaine	350 500,00 €
74 - Atténuations de charges	280,90 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 645,23 €
77-Produits exceptionnels	100,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 442 704,89 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
16 - Remboursement emprunt	8 333,32 €
20 - Etudes	25 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	324 844,14 €
040 - Transfert entre sections	8 663,32 €
RECETTES	
001 - Report 2023	130 742,78 €
10 - Dotations, Fonds Divers : FCTVA	20 621,21 €
13 - Subventions	40 000,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	111 335,18 €
040 - Opération ordre transfert entre section	64 141,61 €

La section d'investissement s'équilibre à 366 840,78 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget du service eau 2024

- Assainissement

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	90 072,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 160,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	2 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	113 148,88 €
042 - Amortissements des biens	106 358,88 €
RECETTES	
002 - Report 2023	150 032,63 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	46 832,13 €
70 - Produits des services, du domaine	121 325,00 €
74 - Subventions d'exploitation	50,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 318 239,76 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)	450 385,52 €
16 - Emprunts	13 492,27 €
040 - Transfert entre sections	46 832,13 €
RECETTES	
001 - Report 2023	290 664,58 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	1 837,58 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	113 148,88 €
040 - Opération ordre transfert entre section	105 058,88 €

La section d'investissement s'équilibre à 510 709,92 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget du service assainissement 2024

#### **6. Régularisation d'amortissements de subventions**

Certaines subventions versées n'ont pas été amorties pour les bons montants sur les exercices antérieurs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le comptable à procéder aux régularisations des amortissements de subventions données par les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit du compte 1068 pour 62 579,45 €
- Crédit du compte 28041581 pour 62 579,45 €

#### **7. Transfert de la police de la publicité et des enseignes**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Donne son accord au transfert de la compétence « Pouvoir de police de la publicité » du Maire au Président de Haut-Léon Communauté.

#### **8. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat,**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-h) de Haut-Léon Communauté, notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement qui concernent la commune

- de demander des corrections au niveau du document Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Page 7/30 : Remplacer « Une zone sera notamment réservé à cet effet » par « pour regrouper l'ensemble des installations d'un côté de la voie de circulation ».
- Page 8/30 : Ajouter « La renaturation du Rest à Pont ar Rest. »

#### **9. Avis sur demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière de Kernevez-Bras**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par le préfet du Finistère d'une participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la sas Carrières LAGADEC pour l'exploitation de la carrière LAGADEC sise lieu-dit Kernevez Bras à Plounévez-Lochrist.

La participation du public par voie électronique se déroulera du lundi 4 mars 2024 au mercredi 3 avril 2024 inclus.

Le dossier de consultation comprend la demande d'autorisation environnementale, notamment l'étude d'incidence environnementale et la décision d'examen au cas par cas dispensant le projet d'évaluation environnementale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la sas Carrières LAGADEC pour l'exploitation de la carrière LAGADEC à Kernevez Bras.

#### **10. SPL Eau du Ponant : approbation du rapport aux actionnaires 2023**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport aux actionnaires 2023 de la SPL Eau du Ponant.

#### **11. Hameau de Roscogoz : déclassement par anticipation des parcelles AC 422, AC 425, AC 426 et AC 427**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prononce le déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles AC422-425-426 et 427
- Acte que ce bien est actuellement utilisé par les administrés et que par conséquence sa désaffectation effective sera constatée par constat d'huissier au plus tard le 30 avril 2024.

#### **12. Rue de Roscogoz – Echange de parcelles - Complément à la délibération 28 en date 02/03/2024**

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Incorpore les parcelles AC 425 et AC 426 à l'échange prévu dans la délibération du 02/03/2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la régularisation de l'échange de parcelles (savoir PUV, avenants, acte de vente, etc) rendu au visa de l'avis des domaines.

#### **13. Cession de délaissé communal à Kerveguen vraz**

Après délibération, le Conseil municipal, décide :

- De vendre la parcelle cadastrée G n°1924 située à Kerveguen Vras à Monsieur Eric BERROU au prix de 0,30 € le mètre carré, soit 294,60 € net vendeur.
- Les frais, droits et honoraires seront à la charge des acquéreurs.

#### **14. Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Roscogoz + rue des Bruyères + Pors al Louc'h**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : 2024 - Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Roscogoz + rue des Bruyères + Pors al Louc'h-101857.
- Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 94 200,00 € (Eclairage public 48 000 € Télécom 46 200 €)
- Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.